



M Didier EYSSARTIER

Directeur général adjoint de la Santé

5 juillet 2007

Discours d'ouverture

des activités de l'atelier relatif à l'accès équitable à l'eau

Messieurs les Secrétaires d'Etat, Mesdames, Messieurs, chers amis

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue en France au nom du Ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports, et d'espérer que votre séjour à Paris, en plus d'être studieux, y sera également agréable.

Nous sommes aujourd'hui tous réunis ici sous les auspices de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe et du Bureau Régional de l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé, dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, pour travailler autour d'un thème qui occupe une place bien particulière dans ce protocole : la question de l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement.

Cette question figure en bonne place dans le Protocole, on pourrait même dire qu'elle en est le cœur. Ainsi, les articles 5 et 6, qui présentent les grandes orientations et les objectifs à atteindre, stipulent qu'un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement, devrait être assuré à tous. Pourquoi le Protocole sur l'eau et la santé, consacré comme son titre l'indique, pour l'essentiel à la protection contre les maladies d'origine hydrique, à la gestion de la ressource en eau, et aux problématiques de développement durable, intègre-t-il cette dimension ? La réponse est simple : l'eau potable et un assainissement adéquat sont essentiels. L'accès à l'eau est indispensable à la vie ; il constitue une condition du développement. Et sans accès à un assainissement de haute qualité, les maladies hydriques se développent ; typhoïde, choléra, diarrhées touchent et déciment les populations les plus vulnérables. Ainsi, dans le

monde 8 millions de personnes (dont la moitié d'enfants), pour la plupart en Afrique ou en Asie, meurent chaque année des suites d'une maladie d'origine hydrique, ce qui place ces dernières au rang de première cause de mortalité mondiale. Mais au-delà de ces conséquences sanitaires dramatiques d'un accès insuffisant à l'eau, il convient également d'évoquer les conséquences économiques et sociales que ces maladies occasionnent.

La communauté internationale prend de plus en plus la mesure des conséquences dramatiques d'un accès insuffisant à l'eau, et une partie des efforts de l'aide au développement se concentre sur les questions liées à l'eau et à l'assainissement. A titre d'exemple, la France, soucieuse d'apporter une coopération dans ce domaine aux pays les plus défavorisés, mène depuis plusieurs années une action concrète sur ce sujet. Ainsi le gouvernement français a-t-il pris en 2003 la décision de doubler son aide publique au développement dans le domaine de l'eau. La France consacre actuellement 368 millions d'euros par an au secteur de l'eau au plan international, et ce montant devrait encore croître dans les années à venir. En 2005, l'assainissement a été identifié comme un axe d'action prioritaire, aux côtés de l'accès à l'eau potable, et de la gestion intégrée des ressources en eau. Les actions de codéveloppement dans ces domaines se multiplient.

Mais cette thématique ne concerne pas seulement les pays les plus éloignés de nous, ni les plus pauvres, et elle prend tout son sens dans le cadre du champ du Protocole. En effet, des pays signataires sont également touchés, à des degrés divers, par les problèmes occasionnés par un accès insuffisant à l'eau.

Ainsi, le constat alarmant a-t-il été fait en janvier dernier, lors de la première réunion des parties au Protocole, que, malgré les progrès déjà accomplis, 16% des habitants de la zone européenne de l'OMS n'ont toujours pas accès à une eau potable de bonne qualité, ce qui provoque la mort de 37 enfants par jour, en majorité dans les zones rurales d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale. Dans ces zones, la pauvreté ajoutées à des difficultés d'ordre géographique, rendent l'accessibilité à l'eau et à l'assainissement difficile à la fois géographiquement et économiquement pour les populations, avec les conséquences dramatiques que nous venons d'évoquer.

Les pays plus aisés d'Europe occidentale, -à l'instar de la France-, sont également concernés par des problématiques liées à l'accès à l'eau, à des degrés différents bien sûr, différents certes mais non négligeables. Dans ces pays, des problèmes d'ordre géographiques ou sociaux peuvent constituer également des obstacles à l'accès, pour une frange de la population, à l'eau. Pour résoudre ces problèmes, des solutions ont été mises en place, qui seront développées ce matin par les intervenants. Je peux d'ores et déjà indiquer, par exemple, que les connections au réseau en zones rurales isolées sont complexes et coûteuses et que, en conséquence, des systèmes de péréquation géographique des prix ou de transferts ont été instaurés pour garantir des prix abordables pour les populations concernées. Sur le plan social, des personnes défavorisées, en situation de précarité extrême, sont, en France comme ailleurs, parfois menacées d'être privées de services essentiels, dont l'accès à l'eau, et des systèmes ont été mis en place ou sont étudiés afin d'éviter des coupures d'eau aux conséquences sociales parfois dramatiques.

Comme je viens rapidement de l'évoquer, on ne peut atteindre l'objectif premier du Protocole sans s'efforcer d'assurer, au préalable, l'accès de toute la population à l'eau potable et à l'assainissement. Des efforts considérables restent donc à faire dans ce domaine et il est donc plus que jamais nécessaire de se focaliser, ensemble, sur ces questions d'accessibilité à l'eau. Ces questions sont complexes, car le prélèvement, le traitement et la distribution de l'eau potable d'une part, et la collecte et le traitement des eaux usées d'autre part, ne vont pas sans coût. Pour assurer l'ensemble de ces services, il faut les financer. Un des enjeux cruciaux est de trouver un moyen pour que ce financement garantisse d'une part la qualité et la pérennité du service, et d'autre part un accès à tous, urbains et ruraux, personnes aisées et populations défavorisées.

Ca et là, des solutions existent et sont mises en œuvre. Il s'agit maintenant de les identifier, d'analyser leur impact, d'en tirer des leçons et de recenser les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves. C'est l'objet de cet atelier. La France s'était engagée, lors de l'élaboration et de l'adoption du Programme de travail 2007-2009, et dans le cadre du point III de ce programme de travail (« Partage d'expériences »), à être chef de file sur le thème de l'accès à l'eau et à l'assainissement et en premier lieu, à organiser cet atelier. Nous sommes heureux d'avoir pu tenir cet engagement.

Ensemble, nous allons donc aujourd'hui échanger nos expériences nationales, bonnes ou moins bonnes, nous allons tirer les leçons de ce qui a été couronné de succès et de ce qui a échoué, de ce qui est économiquement réalisable et socialement bénéfique et de ce qui l'est moins. Je tiens à souligner que nous avons ici une opportunité exceptionnelle de rassembler des experts représentant la région

européenne de la CEE-ONU dans toute sa diversité et toute sa richesse d'expérience, et je voudrais remercier les experts, en particulier ceux qui sont issus d'Europe Centrale, Orientale et du Caucase, d'avoir accepté notre invitation et de s'être joint à nous pour nous faire partager leurs expériences nationales. Je suis certain que nous tirerons un immense profit des échanges qui se tiendront aujourd'hui. Demain, le projet de questionnaire qui vous a été distribué sera discuté, notamment à la lumière de ce qui aura été dit au cours des présentations. Un document final sera élaboré grâce à vos contributions, puis il sera distribué à tous nos partenaires. Les réponses à ce questionnaire seront ensuite recueillies et exploitées. Ces éléments, en plus des enseignements qui auront été tirés des présentations d'aujourd'hui, nous permettront d'établir un guide de bonnes pratiques qui, nous l'espérons, permettra des avancées dans le domaine de l'accès à l'eau pour tous dans nos pays.

Enfin, je réitère ici l'engagement déjà pris par la France lors de la Première Réunion des Parties, de s'impliquer durablement dans les activités dont nous posons aujourd'hui le premier jalon.

Avant de laisser la place aux présentations, je tiens à remercier très chaleureusement :

- LA CEE-ONU, le Secrétariat du Protocole et en particulier Mme Bernardini, pour son soutien constant et ses conseils judicieux pendant la préparation du séminaire
- Messieurs Peter Borkey et Alexandre Martoussevitch, de l'OCDE, qui nous ont également prodigué des conseils avisés et qui ont eu la gentillesse d'assurer une diffusion de l'information relative à ce

séminaire auprès de nombreux experts issus de pays d'Europe Orientale et du Caucase

- L'Académie de l'eau, et en particulier M Henri Smets, qui nous a également été d'une aide très précieuse, en particulier pour la rédaction du projet de questionnaire et nous a fait bénéficier de son expertise dans le domaine du droit à l'eau
- L'Office international de l'eau, et en particulier Monsieur Chantrel qui co organise avec le Ministère chargé de la santé cet événement
- Je réitère mes remerciements aux nombreux experts qui ont accepté de participer activement à ce séminaire, et notamment à ceux qui assureront des présentations aujourd'hui. Grâce à leur dynamisme et à leurs travaux de qualité, un large panel de pays européens est représenté. Votre présence participe du succès futur, je l'espère, de vos travaux. Je vous remercie vivement pour votre précieuse contribution et vous souhaite bon courage pour les journées, chargées mais assurément fructueuses, qui s'annoncent.